

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL121

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 8

A la fin de l'alinéa 4, après les mots : « apatride, ou » insérer les mots : « en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.